

BULLETIN D'INSCRIPTION

Jeudi 25 avril 2019

TITRE DE LA FORMATION : Utiliser Télépac en autonomie et savoir demander mes aides Bio

N° VIVEA : R075/2019/2691

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation Cotisant solidaire
 Conjoint collaborateur Aide familiale
 Salarié agricole Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC BAC+2
 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

TRAVAIL SUR LA FERME



OBJECTIF

SAVOIR UTILISER TÉLÉPAC DE MANIÈRE AUTONOME AFIN D'EFFECTUER SEUL LES TÉLÉ-DÉCLARATIONS DE DEMANDE D'AIDE PAC ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PRÉ-REQUIS

Pas de connaissances pré-requises ou pré-requis nécessaires.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

PROGRAMME DU 25 AVRIL 2019

Matin :

Rappels généraux sur la PAC et les différentes aides qu'elle contient en incluant les zonages territoriaux.

- ❖ Connaître les principales nouveautés de la PAC 2019 ayant un impact sur la déclaration PAC.
- ❖ Connaître les spécificités sur les aides bio dans la PAC 2019.
- ❖ Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télé-déclaration.

Après-midi :

Fonctionnalités du logiciel TELEPAC.

- ❖ Présentation des principales fonctionnalités du logiciel TELEPAC et des différentes étapes de la saisie.
 - Création compte et mot de passe.
 - Utilisation outil graphique et cartographique pour saisir ses couverts.
 - Enregistrer les couverts et les spécificités de la parcelle.
 - Vérifier les SNA.
 - Réaliser la demande d'aide Bio et les demandes d'aides couplées PAC.
 - Maîtriser son dossier (signature, modification, accès aux documents...).
- ❖ Actions complémentaires à la déclaration informatique spécifiques aux aides Bio et nécessaires pour l'instruction PAC.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Exposé oral et diaporama – Démonstration TELEPAC et prise en main individuelle du logiciel – Support de formation remis à chaque participants – Echanges avec les stagiaires.

INTERVENANTE : Anne BARBIER ~ Conseillère projets Bio à la FRAB Nouvelle Aquitaine ~ Chargée de l'accompagnement aux déclarations PAC pour les agriculteurs biologiques deux-sévriens depuis 2010 ~ Participation annuelle aux comités d'appui PAC DDT79

RESPONSABLE ET FORMATRICE DU STAGE : ANNE BARBIER - CONSEILLÈRE PROJETS BIO - FRAB NOUVELLE AQUITAINE

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

- par courrier à :
FRAB Nouvelle-Aquitaine
12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE

- ou par mail à
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

Avant le 19 Avril 2019

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.
- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être retourné complété et signé.
- Le règlement est à remettre le premier jour de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Pôle formations
05 49 29 17 18
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA* Crédit d'impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	<u>Selon le cas :</u> - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	FAFSEA pour les salariés agricoles et pour les salariés non agricoles il faut se rapprocher de votre employeur pour connaître l'OPCA dont vous dépendez	Faire une demande auprès du FAFSEA (pour les salariés agricoles) Ou d'une autre OPCA pour les salariés non agricoles
Retraité(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	AUCUN	AUCUNE

*** ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : SEVREUROPE – 22, rue de la Baritauderie – 79300 BRESSUIRE

Horaires : 09h30-13h00 et 14h00-17h30

Durée : 07 Heures

Repas : Restaurant ou Repas tiré du sac

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 12 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



JEUDI 25 AVRIL 2019

DURÉE : 07 HEURES



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO DEUX-SÈVRES •



UTILISER TÉLÉPAC EN AUTONOMIE ET SAVOIR DEMANDER MES AIDES BIO BRESSUIRE